



une décision d'un juge insoutenable

Par **maumo**, le **26/11/2021** à **16:18**

Bonsoir,

Pendant 4 ans de mariage, j'ai dû subir des violences verbales de mon mari, qui ensuite s'en est pris à mon fils toujours verbalement, nous rabaissant nous insultant quotidiennement. Me parlant de divorce si je n'étais pas contente et j'en passe...

il se trouve que malheureusement j'étais salariée de son entreprise de transport, au poste administratif. Voyant que mon fils de 14 ans dépérissait face à cette terrible situation, craignant que cela empire, que cela devienne dangereux pour mon fils et moi, car il rentrait souvent dans un état d'ébriété, j'ai pris la décision de quitter le domicile pour éviter le pire. J'ai tout de même confirmé que je conservais mon poste de travail, qui de plus a domicile raison Covid. Il m'a donc confié un ordinateur de l'entreprise avec toutes ses connexions pour travailler. Un jour il a pris la décision de me licencier avec un accord transactionnel. Il me convoque à son bureau à 18H00, hors des heures de bureau donc sans la présence des deux secrétaires. Ce que je trouvais très surprenant. J'ai vite compris pourquoi, il m'insultait dès mon arrivée, me traitant de tous les noms... je lui demandais de se calmer que je venais chercher mes papiers qu'il me promettait dans sa convocation. Et là, il se jeta sur mon téléphone, que j'avais posé sur le bureau avec l'enregistreur en fonction, n'ayant plus les secrétaires comme témoins ; Après surprise, j'ai essayé de lui reprendre et là il me prenait et serrait les poignets pour le reprendre et me projeta contre les armoires. Sonnée, désorientée, je quittais le bureau sans papier mais avec mes douleurs ! tout de suite je me rends au poste de police pour porter plainte, poste fermé, mais accueillie par un policier, qui a travers les grille a écouté tout de même, constatant mes marques aux poignets me demanda d'aller immédiatement faire constater aux urgences mes blessures et de revenir le lendemain matin pour qu'il prenne ma déposition. J'ai bien été aux urgences, je suis ressortie avec une minerve, le lendemain matin je me suis bien rendu au poste de police pour ma déclaration ; Dans la foulée, j'ai été convoquée par un médecin légal qui a bien confirmé mon état et prononçait alors 5 jours de RTT. Entre temps alors que je n'étais pas licenciée, mais en arrêt maladie, il exigeât que je rende le matériel informatique qui me servait pour travailler à mon domicile, ce que j'ai fait. j'ai été obligée de prendre un avocat, à qui j'ai apporté toutes ces preuves avec même plusieurs enregistrements ou l'on entend très clairement ses insultes... et ses menaces... nous avons été convoqué au tribunal de police, je me suis retrouvée presque en accusée, que je n'avais aucune preuve sur la maltraitance verbale et physique de mon employeur, qu'il est retenu que je n'ai porté plainte que le lendemain et que j'avais pu faire ça entre-temps! le juge n'a pas retenu que j'avais bien rencontré ce policier le soir même... cet employeur transporteur à Lyon a été débouté de tout, ce Monsieur, en a profité de faire trainer mon licenciement, et en m'envoyant seulement des semaines après mon solde de tout compte avec enfin mes papiers nécessaires a pôle emploi , mais comme par hasard ne mettant pas le chèque dans l'enveloppe! il persiste à me laisser sur la paille avec mon fils

n'ayant aujourd'hui pas de salaire, pas de chômage puisque pas possible de m'inscrire, sans possibilité de travailler puisque je n'étais pas licenciée... Ma question : comment un juge peut rendre un tel jugement ? voici toute la considération qu'il a envers les femmes, fallait-il qu'il me massacre avec un marteau pour que ce juge me croit ? une femme violente, à ses yeux a donc moins de valeur comparée à un chef d'entreprise ? Même si je n'ai pas de commentaire en retour, cela m'a fait du bien de vous écrire puis-je raconter ceci dans les médias ? il y a des émissions TV qui sont à l'écoute de ce type de situation... Cordialement Valérie une mère de famille dans le désarroi et dans une totale incompréhension suite à un tel jugement

Par **miyako**, le **27/11/2021** à **09:27**

Bonjour,

Vous avez 10 jours pour faire appel de la décision .

Cordialement